

PROJET ASSOCIATIF

13 novembre 2013



Table des matières

Présentation du Jardin d'Aventures	3
L'association	3
Infrastructure et présentation des lieux	3
Historique.....	4
Fonctionnement du JAPLO.....	5
<i>Modalités d'inscriptions</i>	5
<i>Horaires</i>	5
<i>Ressources humaines</i>	5
Fonctionnement mercredis aérés et centre aéré	6
<i>Modalités d'inscription</i>	6
<i>Horaires</i>	6
<i>Ressources humaines</i>	6
Principes du JAPLO.....	7
<i>L'accueil libre</i>	7
<i>La Charte des enfants au JAPLO</i>	7
<i>Les règles du JAPLO</i>	7
Principes des mercredis aérés et centre aéré	8
Valeurs	8
Etat des lieux.....	9
Objectifs	10
Processus d'évaluation.....	11
Collaborations	13

Présentation du Jardin d'Aventures

L'association du Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates gère deux structures d'accueil pour les enfants : Le Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates (JAPLO), accueil libre pour les enfants de 6 à 12 ans ainsi que les mercredis aérés et le centre aéré pour les plus petits de 4 à 8 ans.

L'association

L'association (à but non lucratif) du Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates est organisée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, conformément à la loi J611, relative aux centres de loisirs et de rencontres et sur la fondation de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) ainsi qu'au règlement interne de celle-ci.

L'association du JAPLO est signataire de la charte cantonale des centres. Elle est de politique et de confession neutre.

La mission, l'organisation et le fonctionnement de l'association sont définis par ses statuts (voir document annexe). L'association du JAPLO gère le Jardin d'Aventures, les mercredis aérés et le centre aéré d'été.

Une convention tripartite entre l'association du JAPLO, la FASE et la commune de PLO a été signée le 30 novembre 2009. L'association est membre de la FCLR (Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres du canton de Genève)

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle détermine les orientations annuelles et les principaux objectifs de l'association. Elle élit chaque année le (la) président(e) et les membres du comité ainsi que les vérificateurs des comptes. Elle approuve les comptes annuels et le rapport d'activités. Elle se prononce sur les propositions qui lui sont faites. Elle décide de l'admission de nouveaux membres et des éventuelles exclusions. Elle décide de toute modification des statuts, et de l'éventuelle dissolution de l'association.

Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il est composé au minimum de 3 membres de l'association. Ces derniers sont élus chaque année lors de l'assemblée générale. Le comité se réunit en moyenne une fois par mois.

Infrastructure et présentation des lieux

Le Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates est situé derrière le Jardin d'enfants les Abeilles, entre le chemin de la Mère-Voie et le mail du Vélodrome. Il est constitué d'un pavillon principal d'une surface de 130 m², ainsi que d'un grand terrain sur lequel se trouvent 4 roulottes et une remise. Cet espace accueille une population d'enfants âgés de 6 à 12 ans

Depuis 2009, un nouveau lieu d'accueil sur inscription est également rattaché au Jardin d'Aventures. Il concerne les enfants de 4 à 8 ans et les activités ont lieu dans les locaux du parascolaire de l'école des Petites Fontaines, « la Galette » située à 500 m du Jardin d'aventures, au chemin de la Mère-Voie. Ces locaux donnent sur un jardin clôturé.

Historique

Janvier 2001	Motion déposée au conseil municipal de Plan-les-Ouates demandant la création d'un terrain d'aventures.
Septembre 2001	Appel à la population. 15 personnes se réunissent régulièrement afin de définir les valeurs, les objectifs et l'espace idéal. Selon une étude, il est demandé une structure d'accueil pour le mercredi et les vacances scolaires.
Juin 2002	Emplacement trouvé
Octobre 2002	Création d'un premier comité avec 9 membres élus lors de l'Assemblée Constitutive.
Juin 2003	Premier animateur est engagé
16 septembre 2003	Ouverture officielle du Jardin d'Aventures avec 2 animateurs du mardi au vendredi ainsi que durant les petites vacances d'automne, de février et de Pâques, du lundi au vendredi.
	Inauguration officielle du Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates (JAPLO)
Eté 2004	L'organisation du centre aéré de Plan-les-Ouates, préalablement prise en charge par le Locados, est transférée au JAPLO, lors de son ouverture. Le service des écoles continue à gérer la partie administrative (budget, inscriptions, paiements, financement), les animateurs du JAPLO s'occupent de la recherche de personnel (animateur et moniteurs), de la mise sur pied des animations et de l'organisation générale du centre aéré.
2005	Le JAPLO est ouvert 6 semaines pendant les vacances d'été parallèlement au centre aéré.
2006	Création du site internet : www.japlo.ch
2007	Changement du système d'inscription ; instauration d'une réinscription annuelle, au mois de septembre. Les parents paient 20-CHF par famille et par année. Ils peuvent être membre de l'association s'ils le souhaitent, dans ce cas, ce montant tient lieu de cotisation.
Septembre 2009	Faisant suite à une demande des parents, lors de l'A.G. du JAPLO, le service des Ecoles et de la Petite Enfance, met sur pied des mercredis aérés qui ont lieu à la « Galette » (parascolaire de l'école des Petites- Fontaines). Cette activité est rattachée au JAPLO, comme le centre aéré. Création d'un poste d'animateur à mi-temps sur toute l'année pour les mercredis et le centre aéré.
Septembre 2011	Ouverture du JAPLO le lundi soir de 16h à 18h30, suite à une demande de parents à l'A.G.
Eté 2012	Augmentation du nombre d'enfants au centre aéré, on passe de 30 à 40. Le nombre de moniteurs passe de 5 à 7 et un animateur auxiliaire s'ajoute à l'équipe de l'été.

Fonctionnement du JAPLO

Modalités d'inscriptions

L'inscription se fait impérativement au JAPLO, afin de favoriser un premier contact entre parents, enfants et équipe.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année. Pour rester membre du JAPLO, il faut renouveler son inscription en septembre. Le montant de l'inscription est de Fr. 20.- CHF par famille et par année. Ce montant donne le droit aux enfants de 6-12 ans habitant la commune de PLO de fréquenter le JAPLO pendant l'année scolaire en cours.

L'inscription permet aux parents de devenir membres de l'association sans frais supplémentaires, s'ils le désirent.

Horaires

Lundi	16h00-18h30
Mardi	16h00-18h30
Mercredi	9h00-18h00
Jeudi	16h00-18h30
Vendredi	16h00-18h30
Vacances scolaires	Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
Vacances d'automne	Ouvert
Vacances de Noël	Fermé
Vacances de février	Ouvert
Vacances de Pâques	Ouvert (sauf jours fériés)
Vacances d'été	Ouvert les trois premières semaines de juillet et les trois dernières d'août.

Ressources humaines

2 animateurs(trices) (75% et 75%)

3 moniteurs(trices) permanents qui travaillent une douzaine d'heures par semaine.

1 civiliste qui travaille le mercredi

Petites vacances

(Février, Pâques, automne) 1 ou 2 animateurs (permanents), 3 moniteurs(trices) (47 heures par semaines) et 1 civiliste

Vacances été

(3 semaines en juillet, 3 semaines en août), deux équipes composées d'un animateur(trice) permanent, d'un animateur(trice) auxiliaire, 4 moniteurs(trices) (45 heures par semaine+ prép.). 1 cuisinier (20 heures par semaine). 1 aide moniteur (petit job) (32 heures par semaine) et parfois un civiliste.

1 comptable (5%)

Fonctionnement mercredis aérés et centre aéré

Modalités d'inscription

L'inscription se fait par l'intermédiaire du Service des Ecoles de la commune de Plan-les-Ouates. Le service est payant.

Règlement en annexe.

Horaires

Mercredi en période scolaire	8h00 – 18h00
Vacances d'été	Ouvert les 3 premières semaines de juillet et les 3 dernières d'août, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Ressources humaines

Un animateur (50%)

Mercredis

(En période scolaire) L'animateur permanent, 2 moniteurs permanents (10,5 h. par semaine) et une cuisinière (5h par semaine)

Centre aéré

(3 semaines en juillet et 3 semaines en août), 2 équipes composées de l'animateur permanent, d'un animateur auxiliaire, 7 moniteurs(trices) (45 heures par semaine), 1 cuisinier (20 heures par semaine) et 2 petits jobs payés par la commune.

Principes du JAPLO

L'accueil libre

L'essentiel du fonctionnement de l'accueil des enfants au Jardin d'Aventures est basé sur le principe de l'accueil libre. Concrètement, ce type d'accueil permet aux enfants de venir et de repartir du lieu à tout moment de la journée, dès lors qu'une inscription annuelle est enregistrée.

Cette souplesse implique paradoxalement une étroite collaboration avec les parents et une responsabilisation supplémentaire des enfants. Ces derniers doivent en effet être capables de fonctionner dans un lieu où les allées et venues de chacun ne sont pas systématiquement contrôlées. L'accueil libre ne peut donc fonctionner que dans la mesure où un cadre est clairement posé. Ce cadre est défini par « la Charte des enfants au Japlo » et les règles du JAPLO. Il est régulièrement rappelé aux enfants et aux parents.

La Charte des enfants au JAPLO

Les enfants ont le droit

- De s'exprimer librement : oralement, par écrit ou par l'expression artistique
- De demander de l'aide aux adultes et aux autres enfants
- De jouer

Les enfants ont le devoir

- De respecter les adultes et les enfants
- De prendre soin du matériel, des jeux et du jardin
- D'écouter les adultes
- D'être tolérant
- De respecter les règles

Les règles du JAPLO

Lorsque tu arrives, tu dis bonjour et
Lorsque tu pars, tu dis au revoir à un des responsables.

Tu as le droit de grimper à certains arbres (jusqu'à la ligne blanche).
Tu as le droit d'être en colère mais tu n'as pas le droit d'insulter ou de taper d'autres enfants.
Tu as le droit de courir dehors mais pas à l'intérieur.
Tu as le droit de ne pas aimer un repas mais tu le goûtes un peu.
Tu peux jouer librement dans le jardin.
Tu as le droit de ne rien faire.
Tu as le droit d'inventer tes propres jeux.

Il est interdit de grimper sur les barrières du fond du jardin ni de jeter des objets sur la route.
Il est interdit de grimper sur les barrières du fond du jardin ni de jeter des objets sur la route.
Il est interdit de sortir sans adulte des limites du JAPLO.
Il est interdit d'apporter des jeux électroniques ou téléphones portables.
Il est interdit d'apporter des bonbons et autres friandises.

Principes des mercredis aérés et centre aéré

Les mercredis aérés fonctionnent avec une prise en charge des enfants à la journée ou à la demi-journée. Les mercredis aérés font un lien entre la fin du jardin d'enfants et le début du JAPLO.

Les centres aérés fonctionnent avec une prise en charge à la semaine.

Les parents amènent et viennent chercher leurs enfants pendant des périodes d'accueil fixes. Entre ces moments, les enfants participent à des activités qui peuvent être créatives, culturelles, sportives ou ludiques.

Règlement du centre aéré en annexe

Règlement des mercredis aérés en annexe

Valeurs

L'accueil et les activités proposées aux enfants sont pensés en fonction de différentes valeurs, sur lesquelles nous fondons notre action.

Communication et dialogue

- Les enfants peuvent s'exprimer tant oralement que physiquement dans un cadre où leurs besoins, leurs envies et leur créativité s'extériorisent salutairement.
- L'animateur incite et amène au dialogue, stimulant la discussion, afin de favoriser les rapports sociaux et les relations humaines entre enfants et adultes. Par quels moyens ? Par des jeux, des bricolages, des activités de groupe et le partage de situations dans lesquelles les enfants doivent agir ensemble.
- Le Jardin d'Aventures et les activités sur inscription sont des lieux de rencontre et de retrouvailles.

Relation de confiance entre enfants, parents et professionnels

- L'accueil libre nécessite un rapport de confiance et une bonne communication entre les trois protagonistes. Il est fondamental que les informations circulent clairement de part et d'autre.
- Les parents sont invités à s'investir dans la vie du Jardin d'Aventures par des actions ponctuelles comme les fêtes ou une participation au comité de gestion.

Respect de soi et d'autrui

- Des règles de vie sont appliquées au Jardin d'Aventures dans l'objectif d'amener les enfants vers une vie sociale harmonieuse, où chacun trouve sa place et évolue sereinement.
- L'enfant est guidé dans une démarche de respect de lui-même et de ses différents interlocuteurs, mais également de respect du lieu et du matériel qui s'y trouve.

Respect de l'environnement

- Réalisation de divers projets d'animation en lien avec la nature et l'écologie. L'enfant est ainsi sensibilisé à la nature et à l'environnement.

Alimentation santé

- Les repas sont cuisinés sur place avec les enfants.
- Les produits utilisés sont composés de légumes de saisons et de proximités (ex : les légumes du jardin potager).

Responsabilisation, autonomie, socialisation, intégration

- JAPLO, accueil libre, l'enfant n'a aucune obligation de venir ou de participer à une activité, il est libre de s'y intéresser ou non, ce qui favorise son autonomie et son sens des responsabilités. Il est lui-même acteur de sa vie dans le groupe.
- Activités sur inscription des 4-8 ans, l'enfant inscrit par ses parents est tenu d'être présent pendant un laps de temps défini. Il participe aux activités proposées. Certaines d'entre elles sont obligatoires, d'autres sont à choix. Il y a aussi de nombreux moments où l'enfant peut jouer librement.

Multi culturalité, échanges

- La diversité culturelle des enfants du JAPLO est une richesse mise en valeur par le biais de différentes activités. L'idée étant de permettre à chacun de se sentir accepté et bienvenu.

Etat des lieux

Ces dernières années, la population de la commune de Plan-les-Ouates a considérablement augmenté. Le « village » de Plan-les Ouates a franchi la barre des 10000 habitants en 2009, ce qui en fait désormais une ville (actuellement 10200 habitants). La campagne est encore très présente dans cette commune, on y trouve beaucoup de cultures maraîchères, des vergers, un bois, un étang sur le haut du territoire et les bords de l'Aire sur le bas. En contraste avec ces bouts de campagne, les immeubles ont poussé comme des champignons, créant de nouveaux quartiers, Pré-du-Camp d'abord et le quartier du Vélodrome ensuite.

Bien entendu, des écoles ont été construites dans ces nouveaux quartiers. Il y en a actuellement 6 sur le territoire de la commune : école du Pré-du-Camp, du Vélodrome, des Petites Fontaines, des Serves, d'Arare et de Saconnex-d'Arve pour un nombre d'élèves variable (environ 1120 élèves au total)

La zone industrielle (ZIPLO) s'étend, quant à elle, en contrebas de la route de St-Julien, à la sortie de Plan-les-Ouates.

Le Jardin d'Aventures voit le jour au cours de la création du quartier du Vélodrome. Il accueille les enfants des nouveaux habitants et s'intègre bien dans ce nouveau quartier. L'emplacement, initialement prévu comme provisoire est accepté définitivement en 2004.

Ce lieu est idéalement placé, à proximité des nouveaux immeubles. Un chemin piétonnier le rend accessible sans danger de l'école du Vélodrome et des habitations voisines. Par contre, l'accès au JAPLO des enfants habitant de l'autre côté de la route de St-Julien est problématique, en raison de cette grande route dangereuse à traverser. Les petits du Pré-du-Camp sont la plupart du temps accompagnés de leurs parents pour venir au JAPLO, mais il est vrai que nous avons beaucoup plus d'habités qui viennent du quartier du Vélodrome. Nous avons tenté de mettre en place d'un pédibus pour faciliter l'accès au Jardin d'Aventures, mais cela n'a donné aucun résultat.

Les activités sur inscription se déroulent également dans ce quartier, mais les enfants, accompagnés de leurs parents, viennent de toute la commune. Ces activités répondent à un besoin pour les familles dont les parents travaillent toute la journée.

De nouveaux ensembles d'habitations sont prévus, d'une part dans le quartier de la Chapelle, à cheval entre les territoires de Lancy et de Plan-les-Ouates, ainsi que, dans un deuxième temps dans la région des Cherpines. Ce projet, comprenant des habitations, un grand centre sportif ainsi qu'une zone industrielle en bordure de l'autoroute, verra le jour dans quelques années.

De futures écoles sont prévues à plus ou moins long terme : l'école le Sapay en 2015 et une autre aux Cherpines à une date ultérieure, lors de la construction du nouveau quartier, dans quelques années.

Objectifs

Les objectifs stratégiques de l'association sont en lien direct avec les objectifs du contrat de prestation Etat-FASE et la politique communale. Ces objectifs stratégiques engendrent des objectifs opérationnels qui donnent lieu à un plan d'action (programme). Le tout fait partie intégrante de la convention tripartite.

Renforcement des actions à destination des enfants issus de milieux précaires

- Activités gratuites ou très bon marché afin que les enfants de tous les milieux socio-économiques puissent en bénéficier.
- Organisation d'apéros destinés aux parents en présence des enfants, afin de créer un lien entre l'équipe d'animation et les parents.
- Discussions informelles sur le terrain entre parents et animateurs.
- Collaboration avec les services sociaux communaux. Deux places sont réservées par semaines durant les centres aérés pour les dépannages d'urgences lorsque des familles sont en difficultés.

Renforcement des actions en faveur de la diversité

- Favoriser l'égalité entre les garçons et les filles en offrant la même chose aux deux.
- Mixité du personnel, répartitions égalitaires des tâches ménagères, polyvalence dans les activités.
- Organisation de jeux, de repas et d'apéros pour les parents afin de valoriser les diversités culturelles et sociales.

Renforcement de la démocratie participative

- Organisation de forums environs dix fois par année pour donner aux enfants une approche de la pratique citoyenne.
- Socialisation
- Organisation de jeux en groupes.
- Participation aux tâches collectives (mettre la table et la débarrasser, aider à la cuisine, etc.)
- Collaboration avec d'autres sociétés locales lors d'activités spécifiques.

- Participation à l'organisation de journées de fêtes communales.
- Suivi de l'association « les amis du four à pain de PLO », nouvellement constituée en 2013 et collaboration lors d'événements comme le Feuillu. Eventuellement mise en place de journées « four à pain » avec une classe d'école primaire de la commune.

Renforcement de la connaissance de l'environnement

- Entretien d'un jardin potager avec les enfants
- Sorties et jeux « natures ».
- Discussions sur l'environnement et l'écologie avec les enfants.

Faire connaître le JAPLO et ses activités

- Organisation de visite du JAPLO pour les enfants de quatre à huit ans qui fréquentent les mercredis aérés.
- Proposition aux parents de venir récupérer leurs enfants sur place et à partager un moment convivial lors de la fête de décembre ou lors d'un apéritif au mois de juin.
- Participation une fois par année d'une soirée pour présenter le JAPLO aux parents.
- Mise en place de la distribution d'un flyer explicatif à tous les élèves des écoles primaires de la commune.

Favoriser le passage des enfants plus âgés dans les structures ados

- Organisation d'une soirée une fois par années avec les enfants ayant atteint l'âge de douze ans, afin de marquer la fin de leur aventure au JAPLO et de les sensibiliser au Locados.
- Création d'un groupe de travail (en cours de réalisation) avec l'équipe du Locados pour travailler sur le passage des enfants qui le désirent du JAPLO au Locados.

Tableau précisant les objectifs et les liens reliant ceux-ci au plan d'action en annexe.

Processus d'évaluation

L'évaluation du travail dans le domaine de l'animation socioculturelle est un procédé complexe à établir, lié au fait qu'une grande partie du travail repose sur des qualités humaines difficilement évaluables de façon objectives, comme l'écoute, l'empathie ou l'inventivité. A notre connaissance, il n'existe d'ailleurs pas d'outil scientifique, permettant d'évaluer cette profession avec des critères objectifs.

Cependant différents types d'évaluations sont pratiqués au Jardin d'Aventures. Ces évaluations concernent le fonctionnement de l'institution, les membres du personnel d'animation (animateurs et moniteurs) et les actions menées. Ces évaluations sont essentiellement initiées par l'équipe d'animation et s'adressent aux différents partenaires liés à l'institution et à l'équipe elle-même.

L'auto-évaluation

L'auto-évaluation consiste à mener une réflexion personnelle sur sa pratique professionnelle qui englobe une multitude de domaines comme la pertinence des actions réalisées, la dynamique insufflée au sein d'une équipe ou encore la gestion financière de projets. Cette auto-évaluation est constamment réalisée et s'intègre dans le fonctionnement quotidien de

l'animateur. Elle ne fait pas l'objet de publication et demeure une évaluation personnelle dont certains contenus peuvent cependant être transmis à d'autres partenaires (équipe d'animation et comité).

L'évaluation d'équipe

Cette évaluation se déroule lors des colloques hebdomadaires (animateurs/trices) et mensuels (animateurs/trices et moniteurs/trices). Lors de ces évaluations, il est globalement abordé la pertinence des actions menées au sein de l'institution et la contribution des uns et des autres au déroulement de ces dernières. Une restitution écrite, sous forme de procès verbal (P.V.) est produite et conservée. Celle-ci est englobée dans un ensemble de points abordés au cours des réunions et ne fait pas l'objet d'un texte séparé.

L'évaluation au sein du comité

Une fois par mois, l'équipe d'animation transmet un retour des activités menées en y précisant des commentaires autour de l'intérêt rencontré par les enfants, le nombre de participants, l'ambiance générale et la pertinence du projet en lien avec la mission de l'association. Ces retours sont restitués sous forme de P.V. et sont conservés dans les archives.

L'évaluation annuelle : le rapport d'activités

Une fois par année, un rapport d'activités est produit et présenté lors de l'Assemblée Générale de l'association du Jardin d'Aventures. Ce rapport d'activité est rédigé par l'équipe d'animation et restitue l'ensemble des activités menées pendant une année civile. Ce document remplit différentes fonctions dont celle d'évaluation des actions menées tout au long de l'année. Il est destiné aux membres du comité, aux représentants de la commune, à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) , à la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) et aux membres de l'association. Ce document est par ailleurs public. Lors de l'Assemblée Générale, des commentaires de l'équipe d'animation viennent compléter son contenu. Cette intervention renforce la dimension évaluative de cette publication par des remarques plus spécifiques.

L'évaluation informelle

En travaillant dans le domaine de l'enfance, il est aussi intéressant de relever l'évaluation informelle qui se pratique au sein de l'institution. Cette forme d'évaluation se fait par des remarques quotidiennes de parents et d'enfants sur les activités menées ou sur les qualités « humaines » des intervenants ; il n'est pas rare non plus de recevoir des commentaires qualitatifs sur les activités bien des années après que ces dernières aient été effectuées. Nous pensons par exemple aux enfants qui reviennent nous voir des années après leur fréquentation au Jardin d'Aventures pour nous faire part du plaisir vécu à l'époque de leur fréquentation.

L'ensemble de ces différents types d'évaluations constitue un solide filet de sécurité quant à la pertinence des actions professionnelles menées tout au long de l'année. Elles sont toutes complémentaires et garantes du bon fonctionnement de notre institution. Il faut cependant relever, comme mentionné plus haut, qu'une grande partie du travail effectué est difficilement évaluable de façon objective, en raison du manque d'outils spécifiques au travail social et à la dimension subjective de ce dernier, qui est du domaine du ressenti, lié à la nature même de cette profession.

Collaborations

Outre les partenaires officiels qui sont la FASE et la commune de Plan-les-Ouates, le JAPLO bénéficie tout au long de l'année de précieuses collaborations qui viennent enrichir son quotidien.

Les parents

Une bonne relation avec les parents est primordiale pour un encadrement bénéfique aux enfants. L'équipe d'animation prend le temps de bien expliquer à ceux-ci le fonctionnement du Jardin d'Aventures au moment des inscriptions, tout en essayant de rester toujours disponible pour discuter lors de leur passage au JAPLO pour amener ou chercher leurs enfants. Les « apéros parents » du vendredi pour clôturer les semaines des vacances sont aussi des moments favorables aux échanges. Les parents amènent ainsi des idées et parfois ils s'investissent dans une animation, ce qui est très apprécié.

Les « InteRob »

Les « InteRob » sont des réunions entre les animateurs des différents terrains d'aventures et jardins Robinson de Genève et Lausanne. Elles ont lieu 4 à 6 fois par année. Elles permettent d'échanger des informations, de réfléchir ensemble sur le travail en accueil libre et d'organiser des sorties communes une ou deux fois par année.

Le Locados

Le JAPLO collabore avec l'équipe du Locados, celui-ci accueillant des adolescents de 13 à 18 ans, il est important de maintenir ce lien, dans la perspective d'une complémentarité et d'un suivi des services auprès de la jeunesse de Plan-les-Ouates.

Le comité de la nouvelle association « la fête du Feuillu »

Chaque année, la JAPLO participe à l'organisation de la fête du Feuillu. Cette fête de printemps, traditionnelle de cette partie du canton, mobilise beaucoup d'enfants.

L'association « Au bout du conte »

Le JAPLO collabore régulièrement avec cette association, pour des tours de contes, ou pour des événements particuliers. Chaque année, le centre aéré de PLO bénéficie de l'intervention d'une conteuse de cette association plusieurs fois par semaine.

Le groupe des Archives de Plan-les-Ouates

Le JAPLO bénéficie des connaissances de Monsieur Joseph Deschenaux (4 animations par été), à propos du Plan-les-Ouates d'autrefois. Ces animations amusantes sont appréciées des enfants qui prennent connaissance de la vie quotidienne de nos aïeux, à l'aide de différents supports, comme la photographie, de vieux outils et l'approche de techniques abandonnées de nos jours (écriture à la plume à bec, par exemple).

Le club d'Escalade de Plan-les-Ouates

Des cours de grimpe sont proposées 6 matinées aux enfants du JAPLO, au cours de l'ouverture du mois de juillet.

Poneys club de Plan-les-Ouates

Deux fois par semaine, les enfants du centre aéré profitent des activités organisées par le poney club.

Autres collaborations

Le JAPLO collabore de façon ponctuelle avec des autres services ou associations comme le Service Social de la commune, les pompiers de Plan-les-Ouates, « ProNatura », la Fête des Fruits, le club des aînés "les Blés d'Or", etc.

Annexes :

Règlement du Centre aéré

Règlement des mercredis aérés

Programme d'action 2012